

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2024**

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 4
Absent non excusé : 1

Date de convocation : 27 février 2024

Étaient présents : Mme Charlotte ALBERT ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : M. Jean-Jacques ARNOUX a donné procuration à M. Antoine ROSANO ; M. Damien FANCELLO a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond WEBER ; M. Dominique WEYANT a donné procuration à Mme Karine WEBER.

Était absent non excusé : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 05 février 2024.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 8.1-013/2024 : RENOUELEMENT À TITRE DÉROGATOIRE SEMAINE D'ÉCOLE SUR QUATRE JOURS

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 237-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu l'article D.521-12 du code de l'éducation ;

L'école bénéficie d'une dérogation de l'organisation de la semaine scolaire. Cette dérogation arrive à échéance à l'issue de l'année scolaire 2023/2024.

L'organisation en place satisfait l'ensemble des acteurs concernés.

C'est pourquoi le Conseil Municipal, **décide :**

- de demander à titre dérogatoire le renouvellement pour une période maximale de 3 ans, de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 06 mars 2024
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20240305-2024DEL013-DE
Reçu le 07/03/2024

